



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - TACCONI - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

PROCURATIONS : M. Laurent GROS, absent, a donné procuration à M. Yannick BLANC

N° 2014/69

**Objet : Aquaval : acquisition de passerelles – approbation du plan de financement et demande de subventions
(annule et remplace la délibération n°2014/06 du 14 janvier 2014)**

Lors d'un contrôle en date du 28 août 2012, l'Agence Régionale de Santé a indiqué à la Communauté de Communes que le revêtement des passerelles ne permettait pas un entretien conforme et handicapait l'hygiène générale des installations. Par ailleurs, les employés de la base de loisirs avaient été alertés par des personnes à mobilité réduite des difficultés qu'elles rencontraient pour pratiquer la natation dans les bassins d'Aquaval.

Des travaux de réfection de la piscine sont prévus au cours du premier semestre 2014. Monsieur le Président propose donc de profiter de ces travaux pour mettre en place deux passerelles conformes aux préconisations de l'ARS et accessibles aux personnes à mobilité réduite (coût estimé à 20.397,72 € HT) ainsi que de faire l'acquisition d'un fauteuil roulant amphibie pour l'accès aux bassins (coût estimé à 1.904,26 € HT).

Monsieur le Président propose aussi de solliciter une aide de l'Etat pour la réalisation de ces travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2014 et une aide du Conseil Général du Tarn conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Etat (30 %)	6.690,59 € (DETR 2014)
Conseil Général (15 %)	3.345,30 €
CCLPA (55 %)	12.266,09 €
	22.301,98 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'un fauteuil amphibie et des passerelles conformément au plan de financement détaillé ci-dessus,
- sollicite de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR 2014 une subvention à hauteur de 30% du montant HT soit 6.690,59 €,
- sollicite de la part de du Conseil Général du Tarn au titre du fond de développement territorial une subvention à hauteur de 15% du montant HT soit 3.345,30 €,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 21 mars 2014.

Le Président,

Raymond GARDELLE